DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

NATURA 2000

NATURA 2000

DOCUMENT D'OBJECTIFS

ANNEXES

" MASSIF DU LUBERON "

SITE FR 9301585 - PR 89

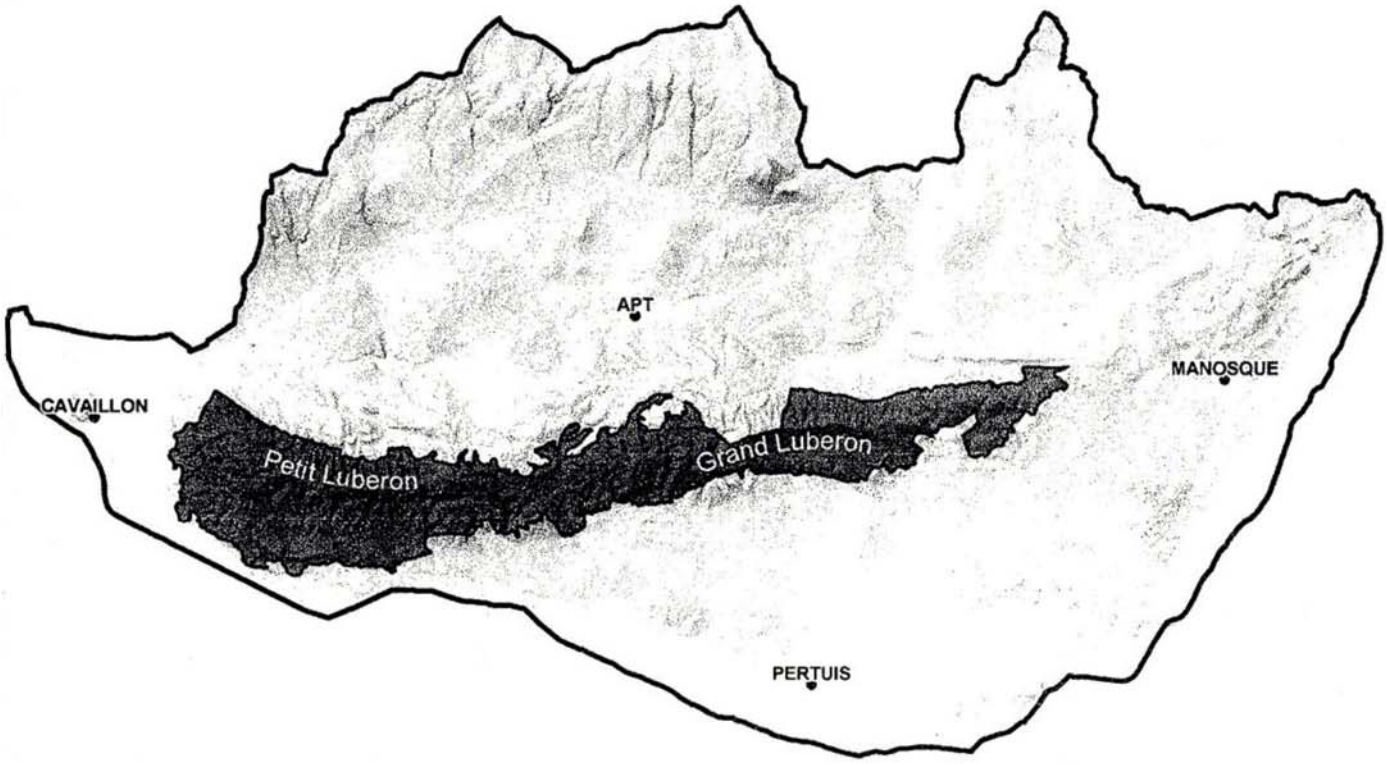

Parc naturel régional du Luberon
RESERVE DE BIOSPHERE
MaB

Octobre 2002

ANNEXES

annexe 1 : Tableau des calendriers de pâturage
annexe 2 : Exemple d'une fiche commune
annexe 3 : Fiches de gestion des sites chiroptères
annexe 4 : Tableau de débroussaillement

ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

carte 1 : carte de situation du site
carte 2 : carte du foncier
carte 3 : carte du relief
carte 4 : carte géologique
carte 5 : extrait de la cartographie détaillée et de la base de données
carte 6 : carte des habitats simplifiés (carte jointe)
carte 7 : carte des valeurs patrimoniales
carte 8 : carte des taux d'embroussaillement
carte 9 : carte de l'évolution de la couverture végétale de 1944 à nos jours
carte 10 : carte des unités fonctionnelles oiseaux
carte 11 : carte des équipements existants (carte jointe)
carte 12 : carte des objectifs de gestion (carte jointe)
carte 13 : carte des pressions de pâturage
carte 14 : carte des placettes de suivi

ANNEXE 1 :
Calendriers de pâturage des unités pastorales du massif du Luberon

CALENDRIER DE PATURAGE DES UNITES PASTORALES

MASSIF PETIT LUBERON UNITES PASTORALES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Eleveurs	Contraintes (DFCI, perdrix, Bonelli, flore)
MERINDOL EST	1/1			1/4	30/5	15/6				15/10	1/11	30/12	BRUNAT	DFCI
LE GEST	1/1		20/3		30/5	30/6 15/6				15/10		1-30/12	GRAULE	DFCI
LES TAILLADES	1/1		1/3	15/4 1/4	30/5	30/6 15/6				15/10		30/12	VICINI	DFCI

(1) Cas particulier des crêtes très boisées de Bonnieux où les pelouses sont résiduelles. On utilise le pâturage d'hiver à cause d'un impact attendu sur la réouverture du milieu et parce quel le pâturage printanier (optimum) est impossible à cause de la fréquentation touristique.

Période réellement pâturée.

Période de pâturage optimum théorique (la période préconisée ne correspond pas forcément à la durée de présence souhaitable, mais pendant laquelle on peut situer la période de pâturage.

Période de tolérance.

MASSIF PETIT LUBERON UNITES PASTORALES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Eleveurs	Contraintes (DFCI, perdrix, Bonelli, flore)
LES FOURCATS (OPPEDE OUEST)					1/5 1/5	30/6 15/6	30/06		1/10	15/10		15/12 31/12	JARRE	
OPPEDE-EST					1/5 1/5	30/6 15/6	30/6		1/10	15/10		15/12 30/12	SEIGNON & JARRE	
HAUTES PLAINES (PRADON-DOMANIALE)					1/5	15/6	30/6		1/10	15/10		1-30/12 15/12	SEIGNON & JARRE	BONELLI
CRETES DE MENERBES					15/5 1/5	24/6 15/6				15/10		12/12	SEIGNON & JARRE	
CRETES DE BONNIEUX	1/1 1/1		(1)	30/4	1/5	30/6				1/10	1/11	15-31/12 30/12	GRAULE	
ST PHALES	1-15/01 1/1				30/5	15/6				15/10 15/10	1/11	31/12 30/12	BRUNAT	DFCI
MERINDOL OUEST	1/1		15/3		15/5 30/5	15/6				15/10	1/11	30/12	PERRIN	DFCI

MASSIF PETIT LUBERON UNITES PASTORALES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Eleveurs	Contraintes (DFCI, perdrix, Bonelli, flore)
TROU DU RAT	1/1 1/1		15/3		30/5	15-20/6 15/6				15/10	1/11	30/12	JARRE	DFCI-PERDRIX
MONTIMAOU		8/2 1/1		1/4	30/5	15/6				15/10	1/11	30/12	JARRE	DFCI-PERDRIX
TETE DES BUISSES	7-21/1			15/4	25/5 1/5	25/6 15-30/6				15/10	30/11 1/11	18/12 30/12	JARRE	FLORE (Orchidées)
BERGERIE DE ROBION				15/4 15/4	10/5	1-15/6				15/10	1/11	30/12	JARRE	FLORE (Gagées)
CRAU DES MAYORQUES	1/1 1/1		3/3		1/5 30/5	15/6 15/6				15/10	1/11	17-30/12 30/12	JOUVE & JARRE	DFCI-PERDRIX
PETROSSI	1/1 1/1			2/4		15/6				15/10	1/11	6-30/12 30/12	JOUVE & JARRE	DFCI-PERDRIX

MASSIF GRAND LUBERON UNITES PASTORALES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Eleveurs	Contraintes (DFCI, perdrix, Bonelli, flore)
CRETES OCCIDENTALES					1/5 15/5	10/6 30/6	 15/7			 15/10	 30/11	 15/12	BONNOT	
CRETES ORIENTALES (LE MOURRE NEGRE)					 15/5	1/6 30/6	 15/7		10/9	 15/10	 30/11	 15/12	MULLER MAURIZOT LAURENT COURROUX	
CRETES ORIENTALES CENTRALES					 15/5	1/6 30/6	30/7 15/7			 15/10	 30/11	 15/12	SOTGIA PECOULT	
CRETES ORIENTALES (LE BOUFAOU)					 15/5	1-30/6 30/6	 15/7			 15/10		 15-30/12	VACHIER RAYMOND	
PARE-FEU (CABRIERES D'AIGUES)	 1/1				1/5 30/5	15/6 15/6		1-15/8		 15/10		 30/12	SOTGIA	DFCI

ANNEXE 2 :
Exemple de fiche synthétique de gestion par commune :
Cabrières d'Aigues

COMMUNE DE CABRIERES D'AIGUES

Objectifs de gestion :

Pour compléter cette approche, il faut se référer au chapitre « Problématiques de gestion » du Document d'Objectifs.

La randonnée sous toutes ses formes (pédestre, VTT et équestre) relève d'une démarche globale à l'échelle des départements baptisée **P**lan **D**épartemental des **I**tinéraires de **P**romenades et de **R**andonnées (PDIPR).
Sur le Vaucluse, le projet consiste à mettre en place un équipement appelé réseau touristique. Il comporte un certain nombre d'itinéraires implantés sur des chemins publics, soigneusement balisés et fléchés aux carrefours. Ce réseau est, bien sûr, établi en étroite concertation avec les communes concernées et en cohérence avec les objectifs de gestion du site Natura 2000 à l'étude.
Déjà réalisé sur le petit Luberon, le travail est en cours sur le grand Luberon et devra être harmonisé avec les communes des Alpes de Haute-Provence.

☞ Le problème posé par la **circulation des véhicules à moteur sur les pistes sommitales** du grand Luberon tient essentiellement à la divagation des véhicules hors piste sur les pelouses limitrophes de la voie.

Cette pratique actuelle dégrade ces étendues herbacées en toute illégalité.
Il faut donc revoir les conditions d'application de l'arrêté préfectoral de 1994 et surtout durcir la surveillance et les sanctions aux contrevenants.

☞ Les **dégâts de sanglier** sur les pelouses se sont nettement aggravés ces dernières années, par l'augmentation des populations et l'agrainage le long de la piste de crête.

Il serait donc souhaitable de travailler dans le sens d'une gestion globale de l'espèce à l'échelle du massif avec les chasseurs, sur des questions délicates, telles que la circulation et le stationnement, le calendrier et la méthode d'agrainage, les points d'abreuvement …

☞ En crête, la forêt communale comporte des reboisements en pins noirs qui empiètent sur les pelouses sommitales. Il serait utile de réhabiliter cet espace en exploitant ces bois à maturité, ou plutôt après indemnisation du propriétaire.

Département	*Vaucluse*		
Surface proposée à l'étude	**superficie totale (ha)**	**Superficie totale de la commune (ha)**	**Superficie du site par rapport au territoire communal (%)**
	725	**1 910**	**38**
Foncier (ha)	**Propriétés publique (ha)**	**Propriétés privées (ha)**	
	668	**57**	

Equipements existants :

	Nombre d'unités	Linéaire (km)
Citernes DFCI	4	16
Pistes DFCI		
Citerne pastorale	3	
Parc clôturé		
Bergerie		
Abri de berger	1	
Stationnement		
Réseau touristique		

Mesures de gestion en vigueur :

	surface
Arrêté de biotope grands rapaces (zone de protection spéciale)	
Enclaves agricoles	
Réserve géologique	
Réserve de chasse et de Faune sauvage	
Contrats pastoraux	128
Grandes coupures	117
Forêts publiques aménagées	668
Surface des coupes	106
Plan simple de gestion en vigueur	

NB : toutes les communes du massif sont concernées par l'arrêté préfectoral d'interdiction aux véhicules motorisés de circuler sur les pistes.

Les habitats

		Habitats seuls		Habitats en mosaïque		SUPERFICIE TOTALE
		Code CORINE biotope	**Superficie (ha)**	**Code CORINE biotope**	**Superficie totale (ha)**	
Pelouses	Pelouses à Brome et milieux associées	• 31.7456 • 34.332	6 18	•		**25**
Garrigues				• 32.4 • 34.5	269	**269**
Matorral à Chênes verts		•		• 31.113 • 32.4	1	**1**
Bois	**Ecosystémes forestiers non communautaires**	• 41.714 • 83.31	33 8	• 41.74 • 32.6 • Buxaie • 45.313	128	**426**
	Chenaies vertes Meso et supra-mediterranéenn	• 45.3	256	•		
Complexe de ravins et falaises		• 61.3	3	•		**3**
Autres						**1**

ANNEXE 3 :
Fiches de préconisations de gestion des sites à chiroptères du massif du Luberon

Fiche action site

Groupe Chiroptères de Provence

Dénomination du site :

La Mataroune

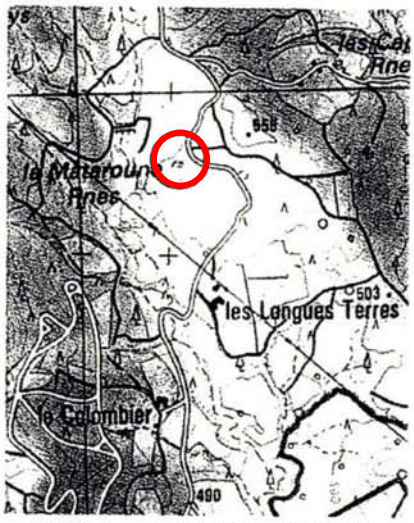

Réf. base P.N.R.L : 041281

Espèce(s) concernée(s):

Petit rhinolophe - *Rhinolophus hipposideros*
Grand rhinolophe - *Rhinolophus ferrumequinum*

Commune

Montfuron — 84

X	Y	Alt	Type
		400m	bâtiment en ruine

Environnement

Bois de pins d'Alep, nombreuses retenues d'eau, cultures

Propriétaire — **Plan cadastral** — **Section**

Maire de Montfuron

Protection envisagée

- ☐ aucune
- ☐ naturelle
- ☐ APPB
- ☒ convention
- ☒ Autre : intégration dans le site N2000

Aménagement envisagé

- ☐ aucun
- ☐ périmètre de protection
- ☐ grille
- ☒ Autre : mettre en sécurité le site en gardant la cave et reconstruire une partie du bâtiment à la taille d'un cabanon.

Vulnérabilité du gîte

Menace anthropique : très faible

Evolution naturelle : bâtiment délabré mais dont la cave voutée est très bien conservée

Gîte

Nb. d'espèces : **2**

Statut :
- ☒ Hibernation
- ☒ Transit
- ☐ Reproduction
- ☐ indéterminé

NATURA 2000 n° PR 089

Remarques :

2 Petits rhinolophes et 1 Grand rhinolophe sont observés régulièrement. La cave permet l'hibernation. La maison n'ayant plus de toit, elle ne peut pas abriter de colonie de reproduction. La reconstruction d'une partie du bâtiment, de la taille d'un cabanon, encouragerait la présence ou le retour d'une colonie.

Fiche action site

Groupe Chiroptères de Provence

Dénomination du site :

Château de Vitrolles en Luberon

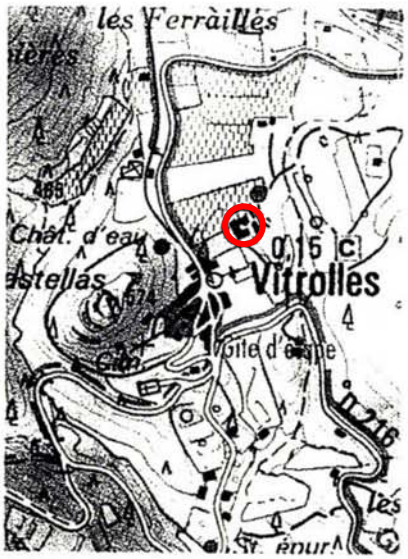

Réf. base P.N.R.L : 841511

Espèce(s) concernée(s) :

Petit rhinolophe -*Rhinolophus hipposideros*

Commune

Vitrolles — 84

X	Y	Alt	Type
		500m	Grenier ; bâtiment non habité

Environnement

Village, alentours pâturés

Propriétaire

Privé (nom non connu)

Plan cadastral **Section**

Protection envisagée

- ☐ aucune
- ☐ naturelle
- ☐ APPB
- ☒ convention
- ☒ Autre : intégration dans le site N2000

Aménagement envisagé

- ☐ aucun
- ☐ périmètre de protection
- ☐ grille
- ☒ Autre : réservation d'un volume

Vulnérabilité du gîte

Menace anthropique	Fréquenté par les propriètaires ; négligeable
Evolution naturelle	bâtiment dont l'état n'est pas alarmant ; à surveiller

Gîte

Nb. d'espèces : **1**

Statut
- ☐ Hibernation
- ☐ Transit
- ☒ Reproduction
- ☐ indéterminé

NATURA 2000 n° PR 089

Remarque :

Colonie de 30 femelles ; une des plus importantes colonies connues à ce jour dans le Parc naturel régional du Luberon.
Ce château est pourvu de vastes caves qui sont potentielles pour l'hibernation.
Un suivi régulier est nécessaire.

Fiche action site

Groupe Chiroptères de Provence

Dénomination du site :

Maison particulière de Castellet

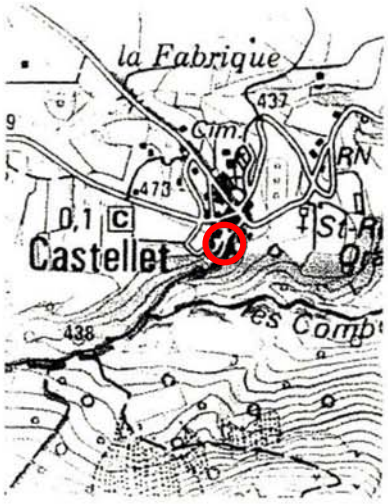

Réf. base P.N.R.L : 840331

Espèce(s) concernée(s) :

Petit rhinolophe -*Rhinolophus hipposideros*

Commune

Castellet | 84

X	Y	Alt	Type
		460m	Grenier ; bâtiment non habité

Environnement

Village, alentours constitués de cultures, de vergers et de pâturages

Propriétaire | **Plan cadastral** | **Section**

Privé (nom non connu) | | |

Protection envisagée

- ☐ aucune
- ☐ naturelle
- ☐ APPB
- ☒ convention
- ☒ Autre : intégration dans le site N2000

Aménagement envisagé

- ☐ aucun
- ☐ périmètre de protection
- ☐ grille
- ☒ Autre : réservation d'un volume

Vulnérabilité du gîte

Menace anthropique	inconnue
Evolution naturelle	bâtiment dont l'état n'est pas alarmant

Gîte

Nb. d'espèces : 1

Statut :
- ☐ Hibernation
- ☐ Transit
- ☒ Reproduction
- ☐ indéterminé

NATURA 2000 n° PR 089

Remarque :

Colonie d'environ 30 femelles ; une des plus importantes colonies connues à ce jour dans le Parc naturel régional du Luberon.
Cette maison n'est plus habitée depuis de nombreuses années.
Une veille est à réaliser au cas où la maison serait rénovée.

Fiche action site

Groupe Chiroptères de Provence

Dénomination du site :

Maison Massel de Buoux

Réf. base P.N.R.L : 840235

Espèce(s) ~~concernée(s)~~ présumée(s) :

Petit rhinolophe -*Rhinolophus hipposideros*

Commune

Buoux | 84

X	Y	Alt	Type
		400m	bâtiment non habité

Environnement

Bois de chênes verts

Propriétaire | **Plan cadastral** | **Section**

Privé (nom non connu) | | |

Protection envisagée

- ☐ aucune
- ☐ naturelle
- ☐ APPB
- ☒ convention
- ☒ Autre : intégration dans le site N2000

Aménagement envisagé

- ☐ aucun
- ☐ périmètre de protection
- ☐ grille
- ☒ Autre : réservation d'un volume

Vulnérabilité du gîte

Menace anthropique	Inconnue ; maison ouverte et pouvant être visitée
Evolution naturelle	bâtiment dont l'état n'est pas alarmant ; à surveiller

Gîte

Nb. d'espèces : **1**

Statut :
- ☐ Hibernation
- ☐ Transit
- ☐ Reproduction
- ☒ indéterminé

NATURA 2000 n° PR 089

Remarques :

Le sol de certaines pièces est recouvert de guano (genre Petit rhinolophe). Effectif certainement compris entre 10 et 30 individus.
Site à vérifier en été (colonie de reproduction)

Fiche action site

Groupe Chiroptères de Provence

Dénomination du site :

Carrière la Peyrière

Réf. base P.N.R.L : 840731

Espèce(s) concernée(s):

Minioptère - *Miniopterus schreibersi*
Grand rhinolophe - *Rhinolophus ferrumequinum*

Commune

Ménerbes — 84

X	Y	Alt	Type
		400m	Carrière souterraine

Environnement

Vignes, bois mixte pins d'Alep/Chênes verts

Propriétaire

Privé (nom non connu)

Plan cadastral **Section**

Protection envisagée

- ☐ aucune
- ☐ naturelle
- ☒ APPB
- ☐ convention
- ☒ Autre : intégration dans le site N2000

Aménagement envisagé

- ☐ aucun
- ☒ périmètre de protection
- ☐ grille
- ☐ Autre :

Vulnérabilité du gîte

Menace anthropique : Un agriculteur entrepose son matériel (tracteur) et ses produits

Evolution naturelle : Carrière en apparence saine

Gîte

Nb. d'espèces : **2**

Statut :
- ☒ Hibernation
- ☒ Transit
- ☐ Reproduction
- ☐ indéterminé

NATURA 2000 n° PR 089

Remarques :

Cette carrière est un gîte important pour le transit du Minioptère. Jusqu'à 3000 individus (plus fréquemment 1 millier) passent par ce site pour rejoindre leur lieu de reproduction ou d'hibernation. C'est également un site d'hibernation pour le Grand rhinolophe où 5 individus passent l'hiver.

Fiche action site

Groupe Chiroptères de Provence

Dénomination du site :

Maison particulière de Lauris

Réf. base P.N.R.L : 840651

Espèce(s) concernée(s):

Vespertilion à oreilles échancrées - *Myotis emarginatus*

Commune

Lauris — 84

X	Y	Alt	Type
		270m	Grange

Environnement

Pin d'Alep

Propriétaire

Mme Gioana

Plan cadastral **Section**

Protection envisagée

- ☐ aucune
- ☐ naturelle
- ☐ APPB
- ☒ convention
- ☒ Autre : intégration dans le site N2000

Aménagement envisagé

- ☐ aucun
- ☐ périmètre de protection
- ☐ grille
- ☐ Autre :

Vulnérabilité du gîte

Menace anthropique néant

Evolution naturelle Bâtiment sain

Gîte

Nb. d'espèces: 1

Statut
- ☐ Hibernation
- ☐ Transit
- ☐ Reproduction
- ☒ indéterminé

NATURA 2000 n° PR 089

Remarques :

En été, cette grange accueille au moins 5 individus de Vespertilion à oreilles échancrées. La propriétaire est favorable à la conservation des chiroptères.

Fiche action site

Groupe Chiroptères de Provence

Dénomination du site :

Carrière de pierre

Réf. base P.N.R.L : 840861

Espèce(s) concernée(s):

Grand rhinolophe -*Rhinolophus ferrumequinum*

Commune

Oppède | 84

X	Y	Alt	Type
		270m	Carrière souterraine

Environnement

Pin d'Alep, chêne vert, chêne blanc

Propriétaire

Privé (nom non connu)

Plan cadastral **Section**

Protection envisagée

- ☐ aucune
- ☐ naturelle
- ☐ APPB
- ☒ convention
- ☒ Autre : intégration dans le site N2000

Aménagement envisagé

- ☐ aucun
- ☒ périmètre de protection
- ☐ grille
- ☐ Autre :

Vulnérabilité du gîte

Menace anthropique : Carrière toujours en exploitation

Evolution naturelle : néant

Gîte

Nb. d'espèces : **1**

Statut

- ☒ Hibernation
- ☐ Transit
- ☐ Reproduction
- ☐ indéterminé

NATURA 2000 n° PR 089

Remarques :

1 Grand rhinolophe a été observé lors de la seule visite de ce site. Certaines parties souterraines ne sont plus exploitées et il serait intéressant de réaliser un suivi régulier.

ANNEXE 4 :
Un exemple de tableau de bord des travaux forestiers

TABLEAU DE BORD DES TRAVAUX DE DEBROUSSAILLEMENT ET COUPES

Unité pastorale	**dates (dbt/fin) du contrat**	**éleveur signataire du contrat**	**secteur précis**	**habitat débroussaillé**	**habitat restauré**	**nature des travaux**				**but des travaux**		**surface débroussaillée ou coupée**	**volume de bois enlevé**	**dates (dbt/fin) des travaux**	**coût des travaux**
						débrous-saillage mécani-que	débrous-saillage manuel	type de débroussaillage (alvéolaire, intégral, %...)	brûlage dirigé	entretien de milieu ouvert	ouverture de milieu				